

222C1806  
FR001400AYG6-FS0559

12 juillet 2022

**Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention**  
**(article L. 233-7 du code de commerce)**

**Information consécutive à une dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique**  
**(articles 234-8, 234-9 ,3° et 234-10 du règlement général)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**DEEZER S.A.**  
(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 11 juillet 2022, la société Access Industries, LLC<sup>1</sup> (c/o Access Industries, Inc. 40 west 57th street, 28th floor, New York, NY 10019, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 5 juillet 2022, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30% et 1/3 du capital et des droits de vote de la société DEEZER S.A.<sup>2</sup> et détenir indirectement 48 459 260 actions DEEZER S.A. représentant autant de droits de vote, soit 33,96% du capital et 35,08% des droits de vote de cette société<sup>3</sup>, répartis comme suit :

	<b>Actions</b>	<b>% capital</b>	<b>Droits de vote</b>	<b>% droits de vote</b>
Access Industries, LLC (directement)	0	0	0	0
AI European Holdings S.à r.l.	44 753 926	31,36	44 753 926	32,40
WEA International Inc.	3 705 334	2,60	3 705 334	2,68
<b>Total Access Industries, LLC</b>	<b>48 459 260</b>	<b>33,96</b>	<b>48 459 260</b>	<b>35,08</b>

A cette occasion, AI European Holdings S.à r.l. a franchi individuellement en hausse les seuils de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30% du capital et des droits de vote de DEEZER SA.

Ces franchissements de seuils résultent de la fusion-absorption de la société DEEZER S.A. par la société I2PO<sup>4</sup>.

Au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, le déclarant a précisé détenir 420 125 bons de souscription d'actions (BSA) DEEZER S.A. exerçables au prix de 0,01 € par BSA jusqu'au 31 octobre 2024, donnant droit à 1 236 007 actions DEEZER S.A.

<sup>1</sup> Contrôlées par Sir Len Blavatnik.

<sup>2</sup> Il est précisé que suite à la fusion-absorption de la société DEEZER S.A. par la société I2PO, cette dernière a changé de dénomination et est devenue DEEZER S.A.

<sup>3</sup> Sur la base d'un capital composé de 142 715 615 actions représentant 138 132 281 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>4</sup> Cf. notamment prospectus approuvé par l'AMF sous le numéro 22-216 en date du 15 juin 2022 et communiqué de la société DEEZER S.A. du 5 juillet 2022.

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« AI European Holdings S.à r.l. et WEA International Inc. [sont] présumées agir de concert en application des dispositions légales prévues par l'article L. 233-10 II. 3° du code de commerce (les deux sociétés sont indirectement contrôlées par Access Industries, LLC, qui est elle-même contrôlée par Sir Len Blavatnik). Il est toutefois précisé que AI European Holdings S.à r.l. et WEA International Inc. prennent leurs décisions par rapport à DEEZER S.A. (en particulier pour l'exercice de leurs droits de vote dans DEEZER S.A.) de manière indépendante l'une de l'autre et à leur propre discrétion. A cet égard, WEA International Inc. applique des procédures internes strictes vis-à-vis d'AI European Holdings S.à r.l.

Elles ont acquis des actions dans I2PO (nouvellement renommée DEEZER S.A. depuis la réalisation de la fusion entre I2PO et DEEZER S.A.) dans le cadre de la fusion et la souscription de nouvelles actions ordinaires dans l'augmentation de capital d'I2PO (PIPE). La souscription des actions dans le PIPE a été financée par leur propre trésorerie, sans aide financière extérieure.

AI European Holdings S.à r.l. et WEA International Inc ont accepté de s'engager à ne pas céder (Lock-up agreement) (i) les actions ordinaires de I2PO (nouvellement renommée DEEZER S.A. depuis la réalisation de la fusion) créées dans le cadre de la fusion en contrepartie de l'apport de leurs actions détenues dans DEEZER S.A. à I2PO, pendant une période de 9 mois à compter de la date de réalisation de la fusion et du PIPE et (ii) les nouvelles actions ordinaires souscrites par les deux sociétés dans le cadre du PIPE pendant une période de 6 mois à compter de la date de réalisation de la fusion et du PIPE. Elles n'ont actuellement pas l'intention d'acquérir [...] d'autres actions de I2PO (nouvellement renommée DEEZER S.A. à compter de la réalisation de la fusion).

Access Industries, LLC n'a pas l'intention de prendre le contrôle de I2PO (nouvellement renommée DEEZER S.A. à compter de la réalisation de la fusion). Néanmoins, AI European Holdings S.à r.l. et WEA International Inc. détiennent au total environ 35,08% des droits de vote de la société. Par ailleurs, AI European Holdings Sarl détient, à elle seule, environ 32,40% des droits de vote de la société. En fonction de sa participation et du taux de participation des autres actionnaires aux assemblées générales de la société, AI European Holdings S.à r.l. pourrait être en position de déterminer en fait les décisions prises lors de ces assemblées, et pourrait alors être considérée comme contrôlant la société conformément à l'article L. 233-3 I, 3° du code de commerce.

Access Industries, LLC prévoit de soutenir la stratégie d'I2PO (nouvellement renommée DEEZER S.A. à compter de la réalisation de la fusion) telle que décrite dans le prospectus relatif à la fusion.

Depuis la réalisation de la fusion, le conseil d'administration est composé de dix membres, dont deux ayant des liens avec des sociétés affiliées à AI European Holdings S.à r.l. : (i) M. Guillaume d'Hauteville est le président du conseil d'administration et Executive Vice-President en Europe de Access Industries Inc. et (ii) Mme Amanda Cameron est administratrice et investisseuse dans certaines filiales de Access Industries, LLC.

Access Industries, LLC et ses filiales n'ont pas l'intention de demander [...] la nomination de représentants supplémentaires au conseil d'administration de la société. »

3. Les franchissements en hausse des seuils de 30% du capital et des droits de vote de la société DEEZER S.A. par Access Industries, LLC et AI European Holdings S.à r.l. (Access Industries) ont fait l'objet d'une décision de dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique, reproduit dans D&I 222C1272 mise en ligne sur le site de l'AMF le 30 mai 2022.